

COMMUNIQUE DE PRESSE

Au Sénégal, FINACTU assiste la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) dans la création puis le lancement d'un produit d'assurance paramétrique de la filière Coton au niveau national contre les risques climatiques, avec le soutien de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Casablanca, le 21 septembre 2017

Dans l'été 2017, tous les producteurs de la filière « Coton » du Sénégal ont souscrit à la première police d'assurance climatique indicielle au niveau national. FINACTU est très fier d'avoir participé à cette réussite dans le cadre du mandat d'assistance technique à la Banque Ouest Africaine de Développement qu'elle assume depuis 2014.

Avec près de 40.000 producteurs assurés, il s'agit d'un des plus importants projets d'assurance indicielle en Afrique subsaharienne francophone contre les aléas climatiques. Comme le rappelle Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président de FINACTU, « *Ce succès s'appuie sur la conviction, développée avec constance par FINACTU depuis des années, selon laquelle l'assurance agricole ne peut se développer qu'en s'appuyant sur des agrégateurs qui en assurent la distribution* ». En l'espèce, la distribution de ce produit a été intégrée au circuit de financement des intrants agricoles, au même titre que les engrais, avec l'aide précieuse de la Fédération Nationale des Producteurs de Coton (FNPC), la Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX), et le soutien financier de la Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS).

Ce très beau succès que la CNAAS et ses partenaires viennent de concrétiser doit devenir une référence dans la sous-région à plusieurs titres :

- en premier lieu, parce qu'il s'agit d'une des premières polices « groupe » en Afrique de l'Ouest, permettant de couvrir l'intégralité d'une filière agricole, loin des « projets pilotes » auxquels l'assurance agricole a été trop longtemps confinée ;
- ensuite, cette police confirme le rôle clé joué par les agrégateurs, qui connaissent mieux que quiconque les agriculteurs et ont une position inégalée pour assurer la distribution de l'assurance ;
- enfin, le produit est basé sur des indices satellitaires d'évapotranspiration, un indice performant permettant d'assurer un bon niveau de corrélation avec les rendements historiques constatés par les producteurs. L'extrême sophistication technique du produit se combine merveilleusement avec l'extrême simplicité de sa présentation marketing aux agriculteurs.

Le produit est assuré par la CNAAS, et réassuré par un consortium de réassurance de tout premier plan composé d'AXA, AFRICA RE, et CICA RE.

Comme le précise Pape NDIAYE, Directeur Général de la CNAAS : « *C'est un projet complexe qui voit le jour, initié par la BOAD, FINACTU et la CNAAS. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés ces derniers mois, avant d'arriver à élaborer une police d'assurance « sur mesure » pour les producteurs de coton. Et c'est dans ces moments difficiles que j'ai pu compter sur le soutien de mes partenaires Bachir DIOP (ndlr : DG SODEFITEX), Malick NDIAYE (ndlr : DG CNCAS), et Moussa SABALY (ndlr : Président FNPC). Si nous venons de passer un cap majeur, le projet n'est toutefois pas terminé : nous devons maintenant continuer à mener toutes les activités prévues par le projet. Et je sais que je pourrai toujours compter sur le soutien des équipes de FINACTU.* »

Ce projet témoigne effectivement d'une capacité très forte des parties prenantes à travailler main dans la main : la BOAD, la CNAAS, la SODEFITEX, la FNPC et les Unions de producteurs, le Crédit Agricole, l'Agence nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM), et toutes les Directions Ministérielles impliquées (Direction des Assurances, Direction de la Coopération Economique et Financière, etc.).

FINACTU est très fier d'y avoir participé aux côtés de la BOAD, comme le rappelle Stéphanie SOEDJEDE, Actuaire Senior et responsable du projet au sein de FINACTU : « *L'initiative de la BOAD, à travers son programme d'assurance récolte UEMOA, confirme qu'il est possible d'obtenir des résultats tangibles et de passer du stade des projets pilotes à des projets de grande ampleur. J'espère que demain – après le Sénégal – d'autres pays sauront profiter de la formidable opportunité que la BOAD leur offre, car couvrir toute une filière agricole contre les risques climatiques est un projet complexe, et cela nécessite des financements, de l'expertise... et de la volonté !* »

Pour plus d'information, vous pouvez :

- consulter le site www.finactu.com ;
- contacter Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président, par mail dcg@finactu.com ou par téléphone +33 6 87 73 15 11.

A propos de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement)

- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Elle a été créée par Accord signé le 14 novembre 1973. La BOAD est devenue opérationnelle en 1976. Son actionnariat est composé des Etats membres de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo- BCEAO (Banque centrale) et des Actionnaires non régionaux : BAD, BEI, France, Belgique, Allemagne, EXIMBANK de l'Inde, République Populaire de Chine, Royaume du Maroc.
- Par traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) signé le 10 janvier 1994 et entré en vigueur le 1er août 1994, la BOAD est une institution spécialisée et autonome de l'Union. Elle concourt « en toute indépendance à la réalisation des objectifs de l'UEMOA sans préjudice des objectifs qui lui sont assignés par le traité de l'UMOA ». La BOAD est un établissement public à caractère international qui a pour objet, aux termes de l'Article 2 de ses Statuts, « de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest » en finançant des projets prioritaires de développement.
- Le Programme d'assurance récolte a été initié par la BOAD suite à la crise alimentaire intervenue dans la zone UEMOA en 2008. La BOAD a considéré, à

juste titre, que les aléas climatiques constituent un facteur limitant au développement d'une agriculture prospère, efficace et pérenne. Ainsi, la BOAD a décidé d'appuyer les efforts des Etats de l'UEMOA dans la gestion des risques climatiques en plus de ses interventions dans le financement de projets agricoles.

- Dans le cadre de l'exécution de ce programme, la BOAD a recruté, par appel d'offres international, le Cabinet FINACTU, spécialiste de l'assurance agricole, pour lui apporter une assistance technique.

www.boad.org

La presse en parle :

- **FINANCIAL AFRIK** : *La CNAAS assure la campagne cotonnière* (01/12/2017)
<https://www.financialafrik.com/2017/12/01/senegal-la-cnaas-assure-la-campagne-cotonniere/>
- **AGENCE ECOFIN** : *Sénégal : un produit d'assurance paramétrique de la filière Coton, conçu par FINACTU, la CNASS et la BOAD* (04/12/2017)
<https://www.agenceecofin.com/assurance/0412-52575-senegal-un-produit-d-assurance-parametrique-de-la-filiere-coton-concu-par-finactu-la-cnass-et-la-boad>